

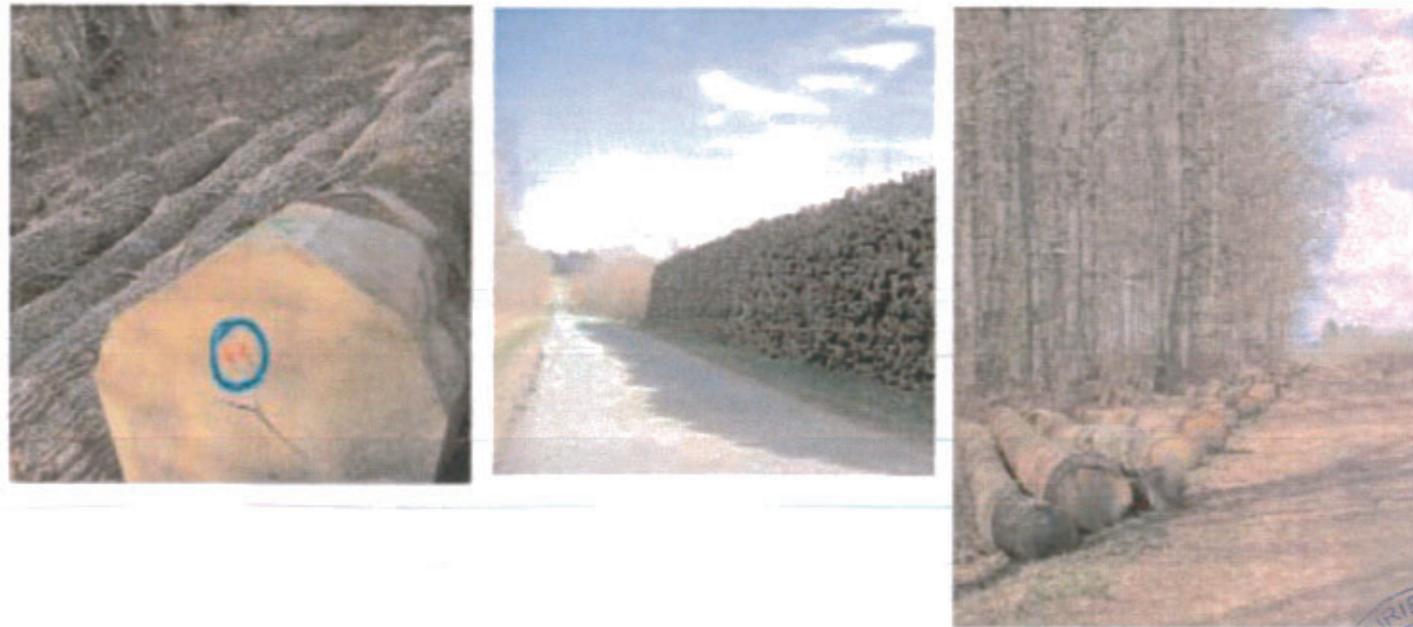


Grandes allées cavalières ou chemins d'exploitations, la forêt est le territoire de la géométrie. Face aux linéaires monumentaux des allées, les repères géographiques plus locaux manquent souvent au promeneur du dimanche.





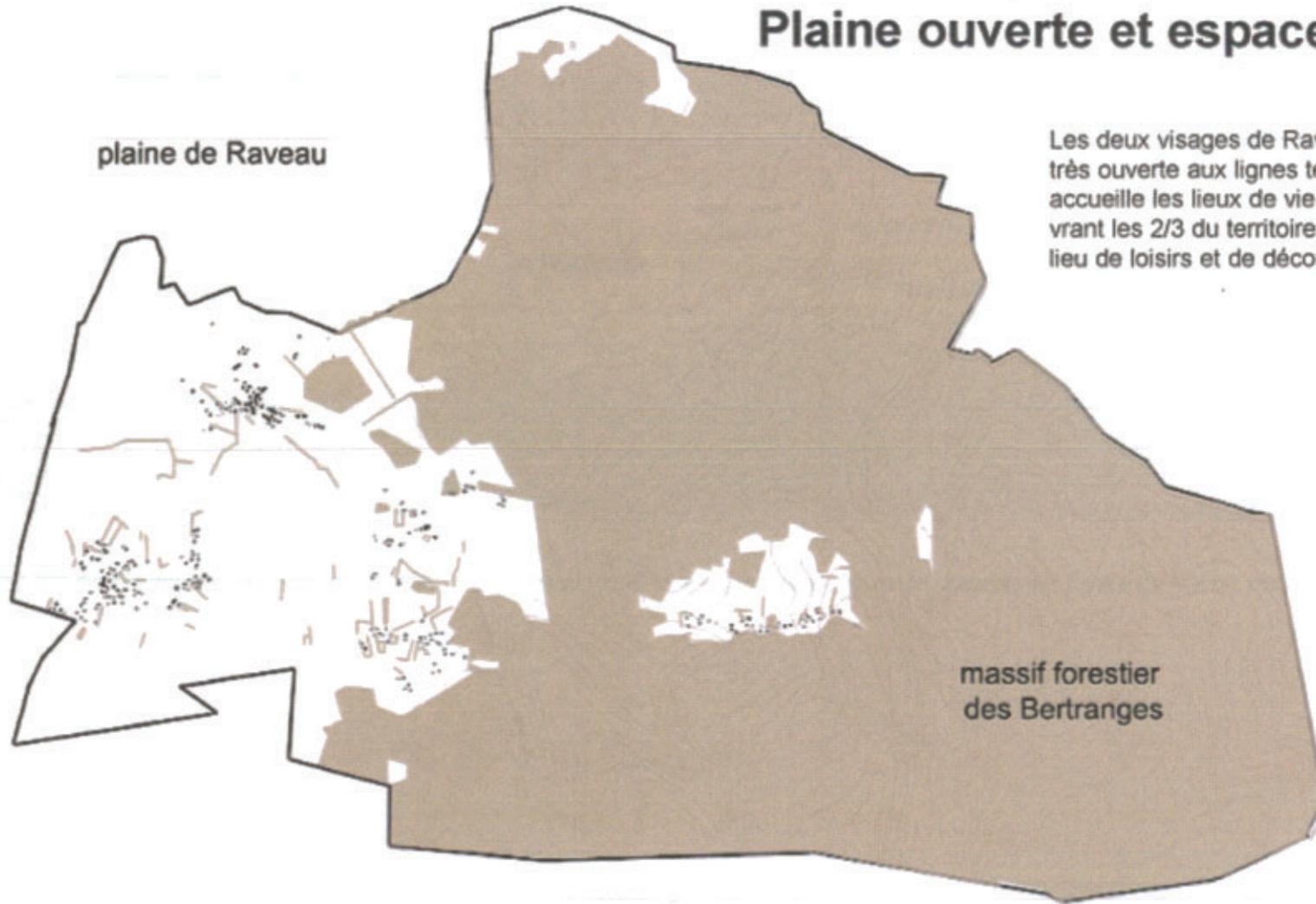
Paysage en mouvement au fil de l'exploitation. Ouverture ou fermeture des vues



Plaine ouverte et espace forestier

plaine de Raveau

Les deux visages de Raveau : la plaine très ouverte aux lignes tendues qui accueille les lieux de vie et la forêt couvrant les 2/3 du territoire communal, lieu de loisirs et de découverte.

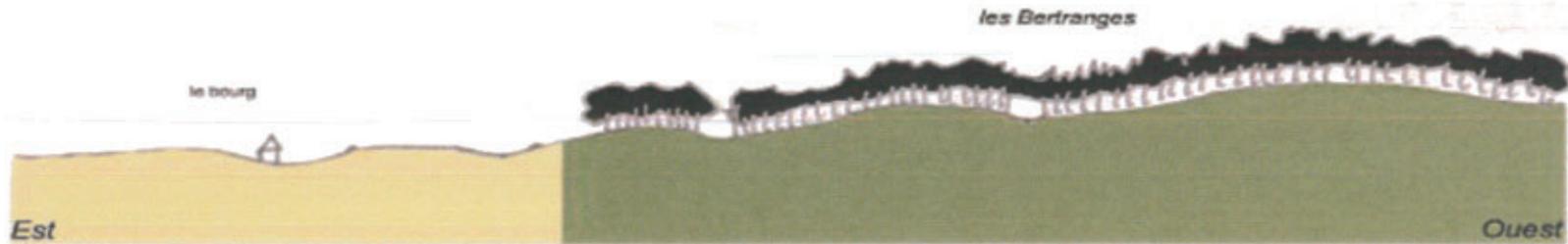


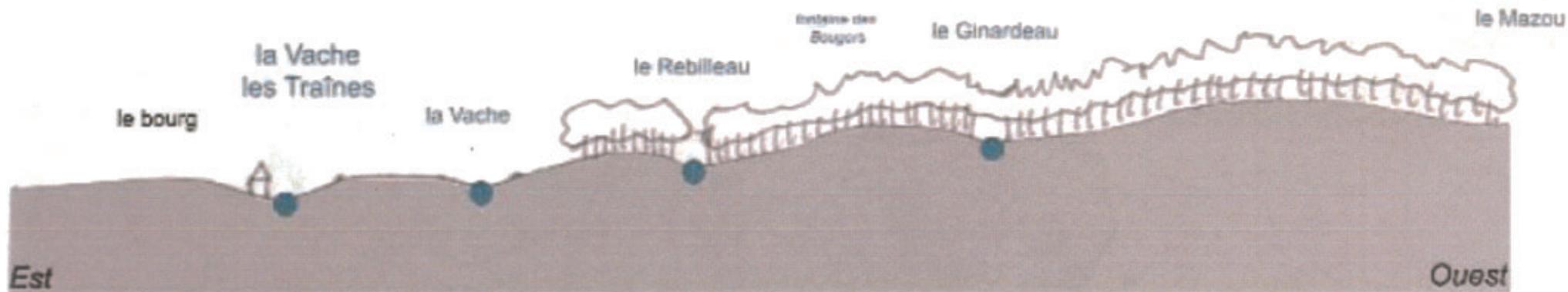
les Bertranges

le bourg

Est

Ouest



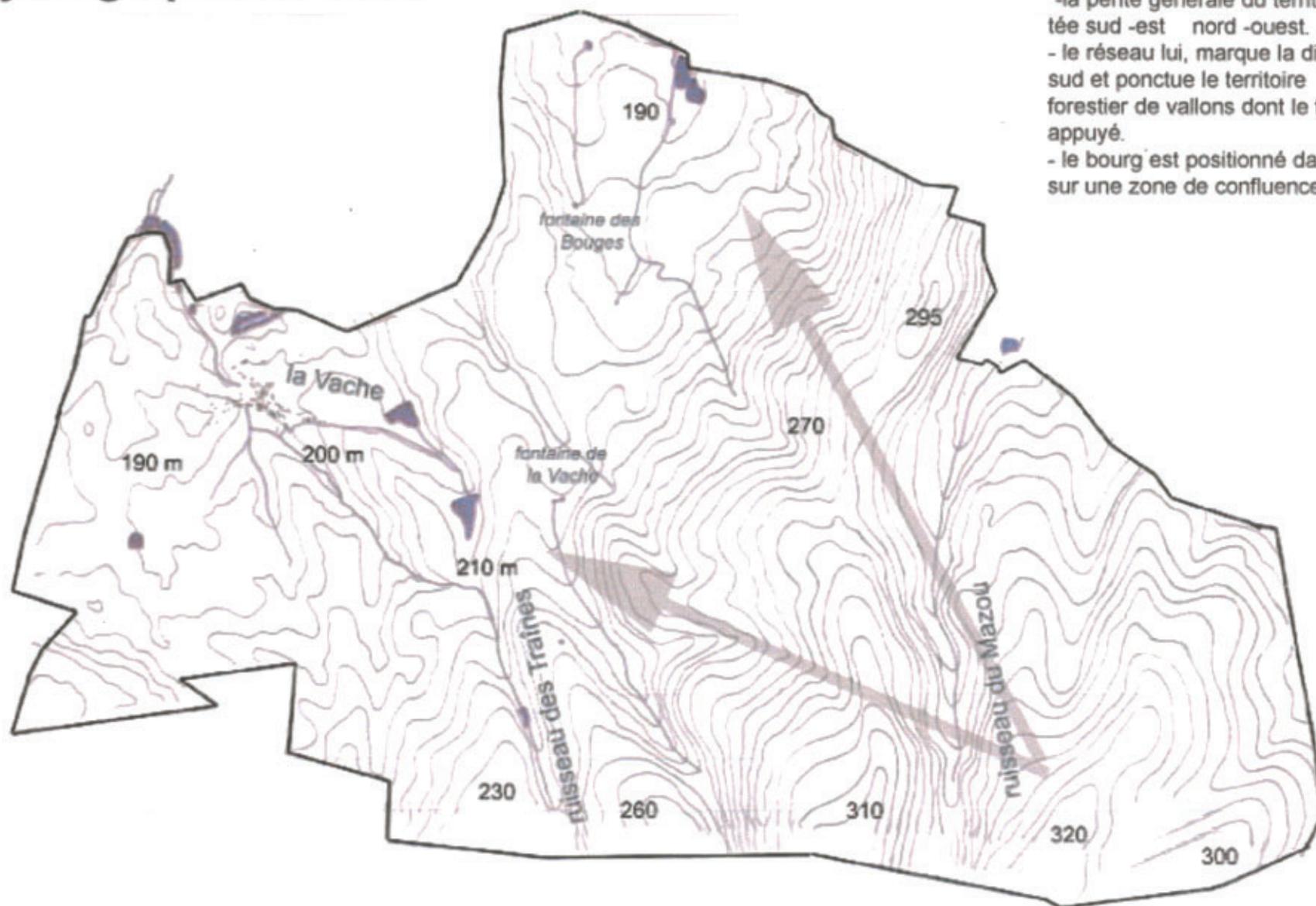


A Raveau l'eau est omniprésente au sein de la plaine comme en forêt mais son passage reste discret, les fonds de vallon peu enfoncés ne marquant pas fortement le territoire.



Vue de l'ouest, la silhouette imposante du massif des Bertranges qui occupe les points hauts.

Hydrographie et relief



- la pente générale du territoire est orientée sud -est nord -ouest.
- le réseau lui, marque la direction nord-sud et ponctue le territoire ouvert et forestier de vallons dont le fond est peu appuyé.
- le bourg est positionné dans un creux sur une zone de confluence.

I.b - Analyse urbaine



RAVEAU : LE BOURG ANALYSE DU PARCELLAIRE

Les parcelles bâties apparaissent en gris.
En noir : l'église, la mairie et l'école.
L'urbanisation initiale ne semble pas
s'être constituée comme souvent autour
de l'église.

Le parcellaire ancien, caractérisé par
sa petite taille, ses terrains en longueur
implantés perpendiculairement à la voirie
est lisible au nord, le long de la RD 138
et de la route forestière (1), mais
également le long de la RD179, à hauteur
du ruisseau (2) et sur la route de Pételoup en
allant vers la petite Forge (3).



RAVEAU : LE BOURG IMPLANTATION DU BATI

Le bâti initial est implanté :
soit en parallèle des cours d'eau (1),
soit perpendiculairement aux
ruisseaux, en remontant dans le paysage (2).

Les extensions plus récentes se sont faites de
manière linéaire le long de la RD138 en sortie
Est du bourg, ou le long d'un axe N/S en sortie
Ouest de RAVEAU (3).

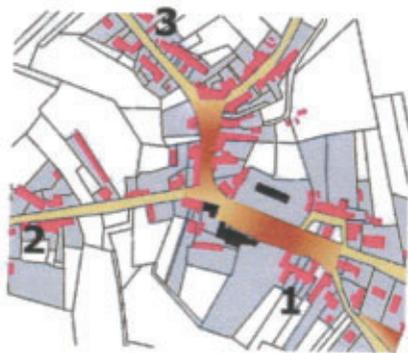


RAVEAU : LE BOURG IMPLANTATION DU BATI

Le bourg s'appuie au Nord et à l'Est sur des boisements.
Au Nord, le bois des Montifauts prolonge le parc du château de Mouchy qui reçoit plusieurs groupes de constructions et constitue une enclave privée importante sur le territoire communal.



RAVEAU : ENSEMBLES ANCIENS



Ces ensembles dont on sent bien la cohérence sur le plan parcellaire témoignent des implantations originelles du bourg. constructions proches de l'église avec leur implantation en L s'ouvrent en courettes sur l'espace public (1). Les maisons basses situées en contrebas de la route (2) sont probablement de base ancienne (18è). Ces 2 ensembles mériteraient d'être réhabilités.

Les maisons en sortie Nord le long de la RD138, sont probablement plus récentes. Elles présentent un recul quasi constant par rapport à la voirie et ont été plutôt bien valorisées.



RAVEAU : LE BOURG VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Les espaces publics du bourg correspondent à des élargissements ponctuels de la voirie, des respirations, soit autour de bâtiments publics (1), soit à la rencontre de routes au milieu d'un front bâti à l'alignement (2). Deux autres espaces sont à remarquer. Tout d'abord l'esplanade du cimetière et en face un élargissement de la voirie qui nécessite une qualification. Ensuite, le petit espace aménagé en entrée Sud-Est du bourg, à proximité de la petite Forge qui ponctue l'un des nombreux passages de l'eau.



RAVEAU : ESPACES PUBLICS



PLACE
STE HELENE
du 19 mars 1962

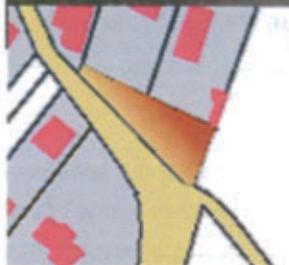


Le front bâti est à l'alignement, donnant à cet espace une force que n'a pas forcément la place de l'église.

Pourtant les constructions sont très hétérogènes dans leur typologie et dans leurs hauteurs.

La forme de la place est très intéressante : plus large au Nord et étirée vers les rues qui y accèdent, elle crée des cadrages successifs et joue le rôle d'espace de transition entre le bourg et les "faubourgs"

RAVEAU : ESPACES PUBLICS



ESPACE VERS LA PETITE FORGE

Un simple dégagement, une dilatation entre la voirie et l'espace privé. Le tout crée un petit espace public aménagé avec simplicité qui valorise cette entrée du bourg et souligne le passage de l'eau.



LA PLACE DE L'EGLISE



Très longue, cette place se décompose en plusieurs sous espaces liés à des fonctions différentes.
La partie proche de l'église est la plus structurée notamment par des plantations d'alignement.
La partie donnant accès au stade de foot est en déshérence.
La partie située vers l'entrée Est du bourg est définie simplement par un terre-plein en herbe sur lequel se situe un puit.



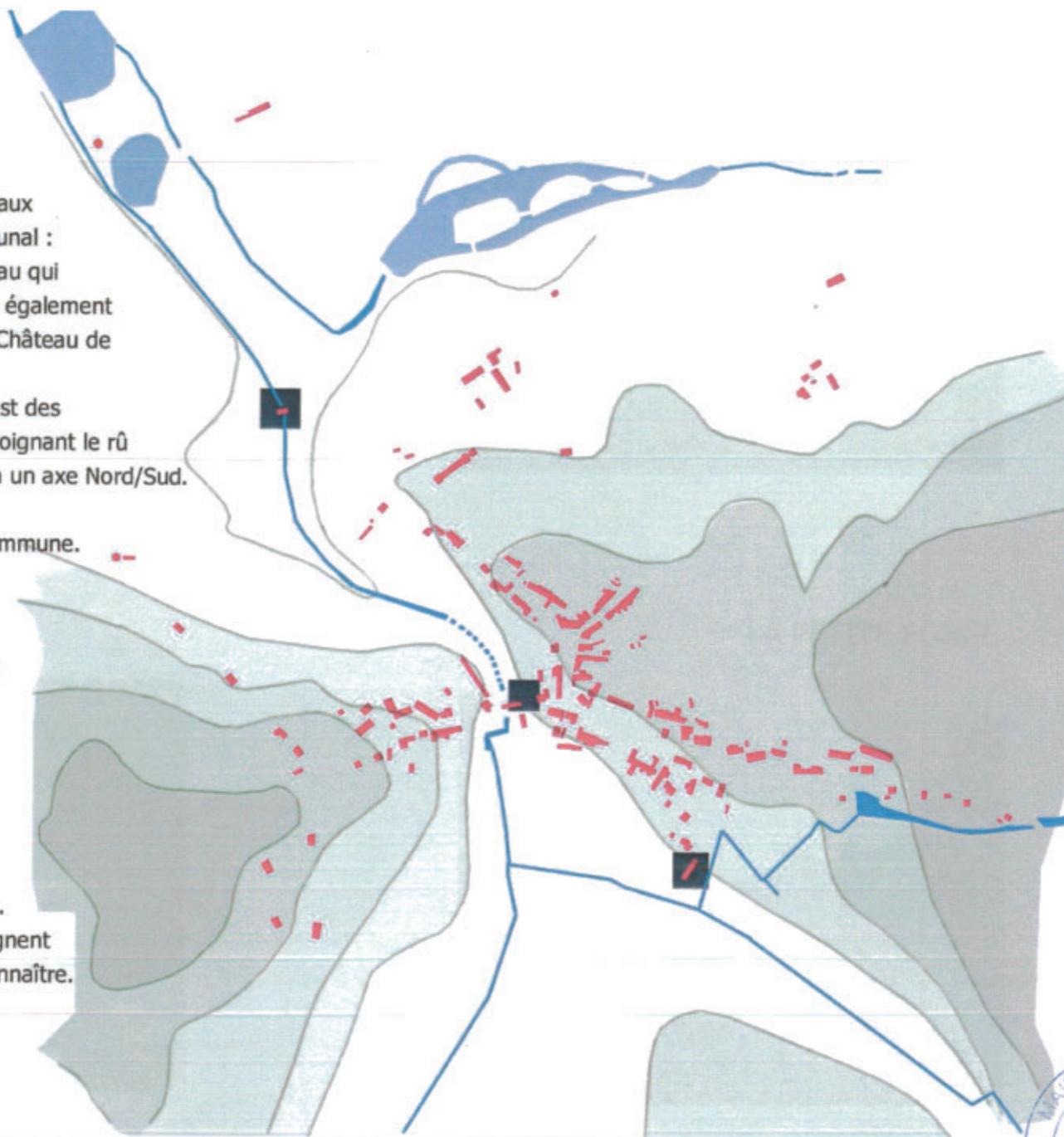
RAVEAU : L'EAU - LES FORGES

Le bourg est baigné de différents ruisseaux ayant leur source sur le territoire communal : La Fontaine de la Vache donne le ruisseau qui arrive à l'Est par les Grandes Maisons et également plusieurs retenues d'eau dont celles du Château de Mouchy (ruisseau de Traine).

Une seconde source située au Nord Ouest des Petites Maisons alimente un ruisseau rejoignant le rû du fourneau et traversant le bourg selon un axe Nord/Sud.

Ces eaux se rejoignent au Nord de la commune.

On recense un patrimoine intéressant lié à l'eau (puits, lavoirs), mais surtout bien sûr d'anciennes forges dont l'histoire est forcément très liée à celle de RAVEAU. Les Forges de la Vache constituent un ensemble architectural remarquable. La Petite Forge est aujourd'hui très bien réhabilitée et occupée comme habitation. Les vestiges des forges du Bourg, témoignent de la forte importance qu'elles ont dû connaître.



RAVEAU : LES FORGES



LES FORGES DE LA VACHE
forment un ensemble architectural remarquable



LA PETITE FORGE



RAVEAU : LES FORGES



LES FORGES DU BOURG

Les pignons conservés témoignent de bâtiments de grande importance implantés au coeur de RAVEAU.

A cet endroit la route passe très au dessus de l'eau et de la Forge, créant un rapport particulier entre le bâti et l'espace naturel.



RAVEAU : AUTOUR DU CHATEAU

L'édification du château a vraisemblablement donné lieu à la construction de bâtiments de dépendances ou annexes au château. Ces deux maisons présentent un type de construction de qualité, vraisemblablement début de siècle (au mieux fin 19è).

Mais le château et son emprise marquent surtout le territoire communal, créant une grande emprise privée bridant toute extension vers le Nord.

Par ailleurs l'entrée Nord-Ouest est fortement marquée par mur d'enceinte et les arbres du parc, ainsi que par la perpendiculaire matérialisée par une allée cavalière plantée d'un double alignement qui rejoint une tour octogonale à la sortie Ouest de RAVEAU.



20/09/2012

RAVEAU : BATIMENTS REMARQUABLES



LES BATIMENTS PUBLICS

Ces trois bâtiments sont disposés autour du même espace public.
L'école est vraisemblablement la construction la plus récente (fin 19è).



RAVEAU : BATIMENTS REMARQUABLES

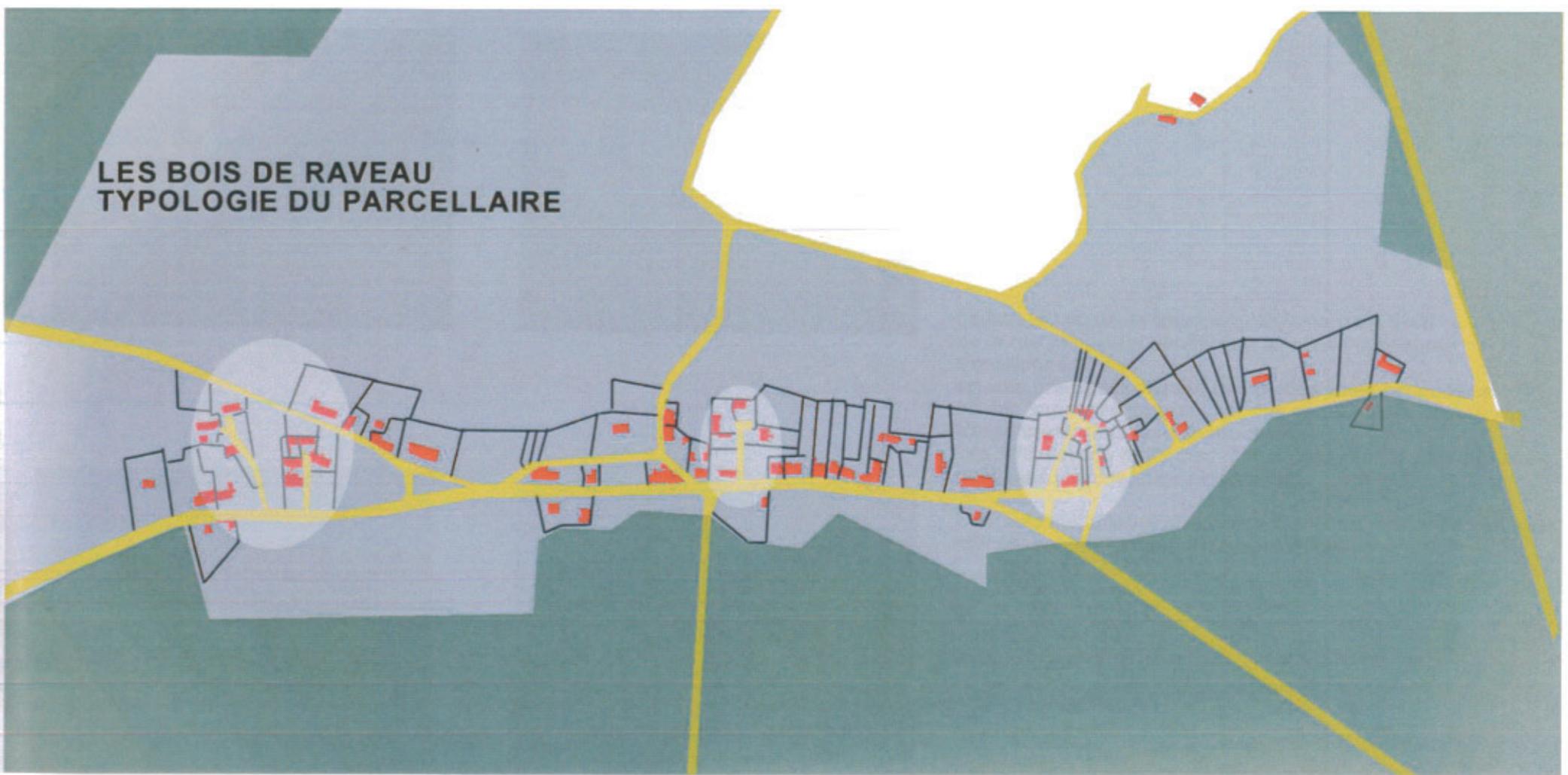


BATIMENTS LIES
AUX FORGES

LES BATIMENTS RURAUX



HAMEAUX : LES BOIS DE RAVEAU



LES BOIS DE RAVEAU BATI ANCIEN ET SA RELATION A L'ESPACE PUBLIC



Le bâti est implanté très majoritairement au Nord de la rue principale bénéficiant ainsi des meilleures expositions au sud.

La voie principale dessert des petites voies secondaires ou des impasses donnant sur des cours autour desquelles s'organisent alors les constructions.

Les articulations entre ces voiries dégagent parfois des aires publiques traitées avec pertinence.

Les maisons et leurs clôtures (voire leur absence de clôture) : tout est sobre et engendre un ensemble cohérent.

LES BOIS DE RAVEAU L'ESPACE PUBLIC

Dans ce hameau, les espaces publics, qu'il s'agisse de l'espace résiduel entre voirie et espace privé ou des placettes, sont traités dans le respect du caractère rural des lieux : bas côtés ou terre-pleins engazonnés, plantations d'essences locales, fruitiers,...

Le tout est très homogène et participe grandement au charme particulier de ce lieu.



LES BOIS DE RAVEAU DES RESPIRATIONS



Pâturage



Chemin forestier

Les vues sur l'espace naturel s'organisent depuis la voie principale et s'ouvrent sur des espaces différenciés : jardins cultivés, pâturages, vergers, espace forestier.

La forêt est d'ailleurs très présente, implantée au Sud du hameau, elle est détachée du bâti et de la route par des espaces non bâtis qui font écho aux jardins et autres vergers précités.

Jardin

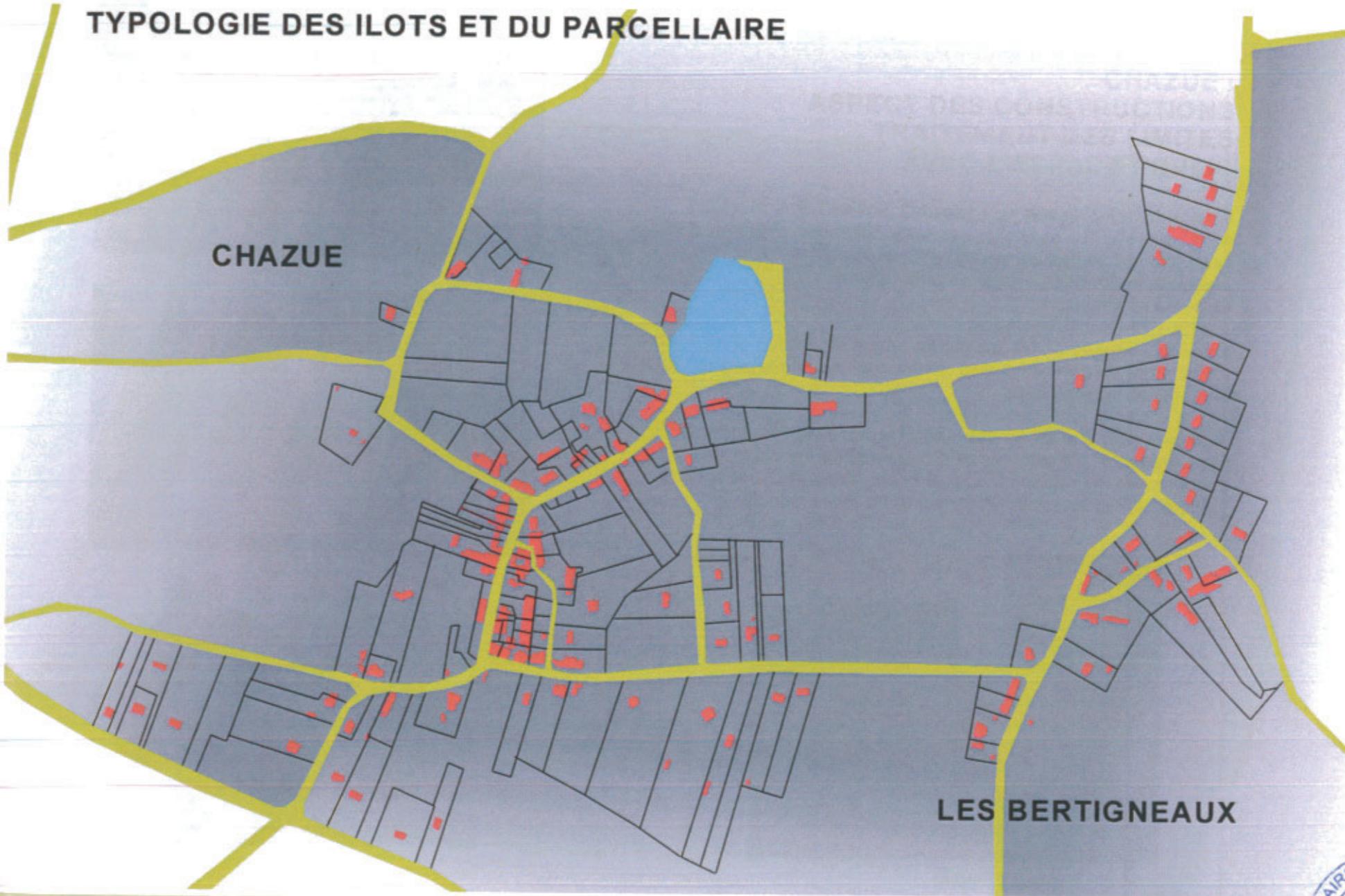


Vergers



HAMEAUX : CHAZUE ET LES BERTIGNEAUX

TYOLOGIE DES ILOTS ET DU PARCELLAIRE



PH



CHAZUE : ASPECT DES CONSTRUCTIONS TRAITEMENT DES LIMITES AVEC L'ESPACE PUBLIC

Il évident qu'à Chazué, l'absence de document d'urbanisme régissant la construction a eu une influence sur la dégradation de l'aspect extérieur du bâti et des clôtures :

- revêtements de toiture et couleurs diverses,
- couleur des enduits
- types de clôtures très divers.

En dépit de la qualité du noyau bâti initial, ces problèmes entraîne une hétérogénéité de l'ensemble, une dysharmonie pénalisante pour l'image de Chazué.

Chazué est sans doute le hameau où on a le plus construit. Des maisons anciennes ont également été réinvesties par de nouveaux arrivants : dans le type d'occupation de certaines d'entre elles, on ressent l'influence de la ville proche.



CHAZUE : DES ENSEMBLES ANCIENS DE QUALITE

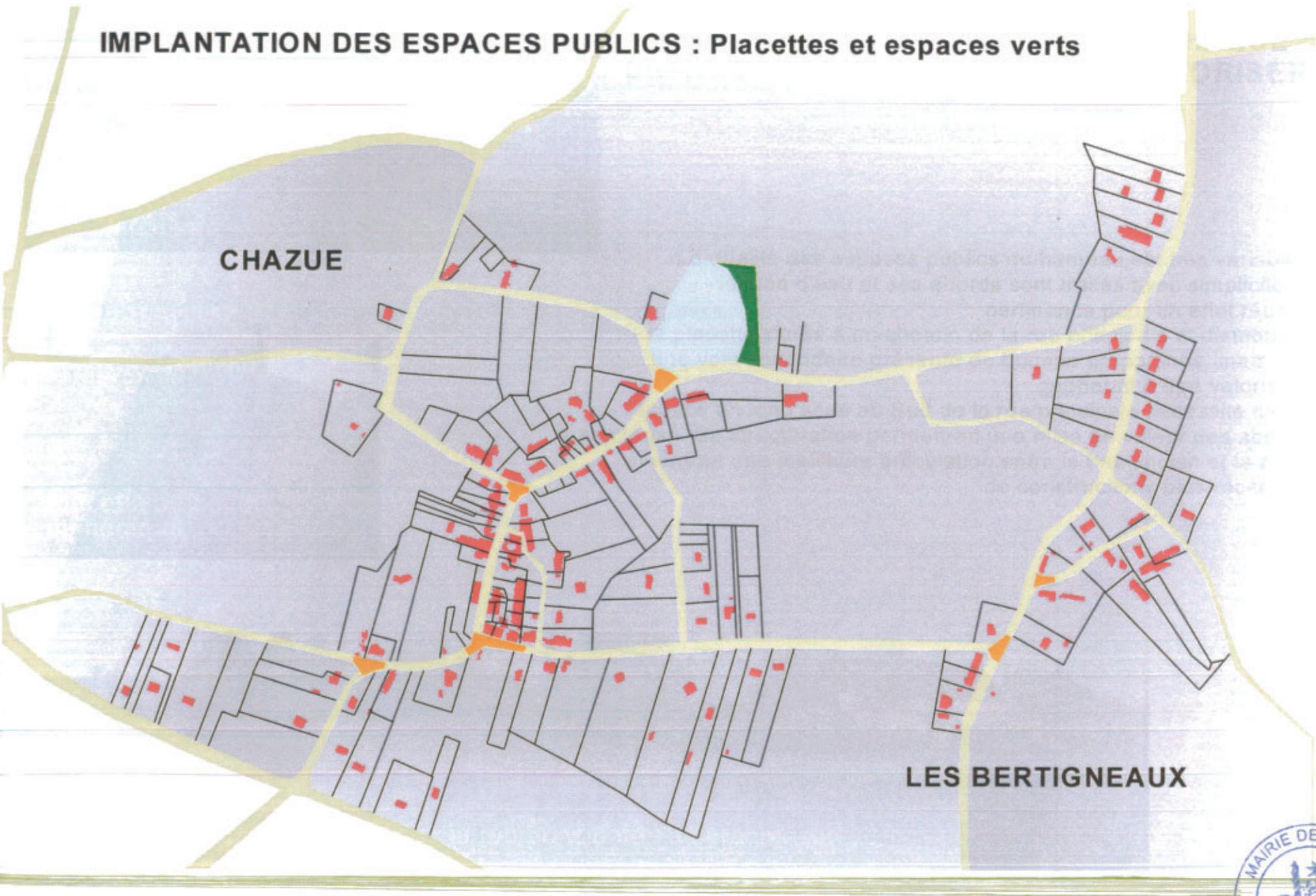


Dans le hameau de Chazué, on distingue plusieurs grands corps de ferme organisé en long, juxtaposant la partie habitation à la partie grange. Ces bâtiments comportent un étage en plus de la partie comble.

Ils jouent un rôle structurant dans le hameau.



IMPLANTATION DES ESPACES PUBLICS : Placettes et espaces verts





Le plan d'eau

CHAZUE : ESPACES PUBLICS, ESPACES A VALORISER

La qualité des espaces publics du hameau est très variable :

- le plan d'eau et ses abords sont traités avec simplicité et pertinence pour un effet réussi.
- la placette située à mi-chemin de la rue principale et distribuant une voie secondaire présente de bonnes proportions, mais elle gagnerait à être valorisée.
- l'espace en long situé au Sud de la rue principale nécessite d'être caractérisé. Sa structuration permettrait une mise en valeur des abords et surtout une meilleure articulation entre le bâti ancien et la zone de constructions plus récentes.

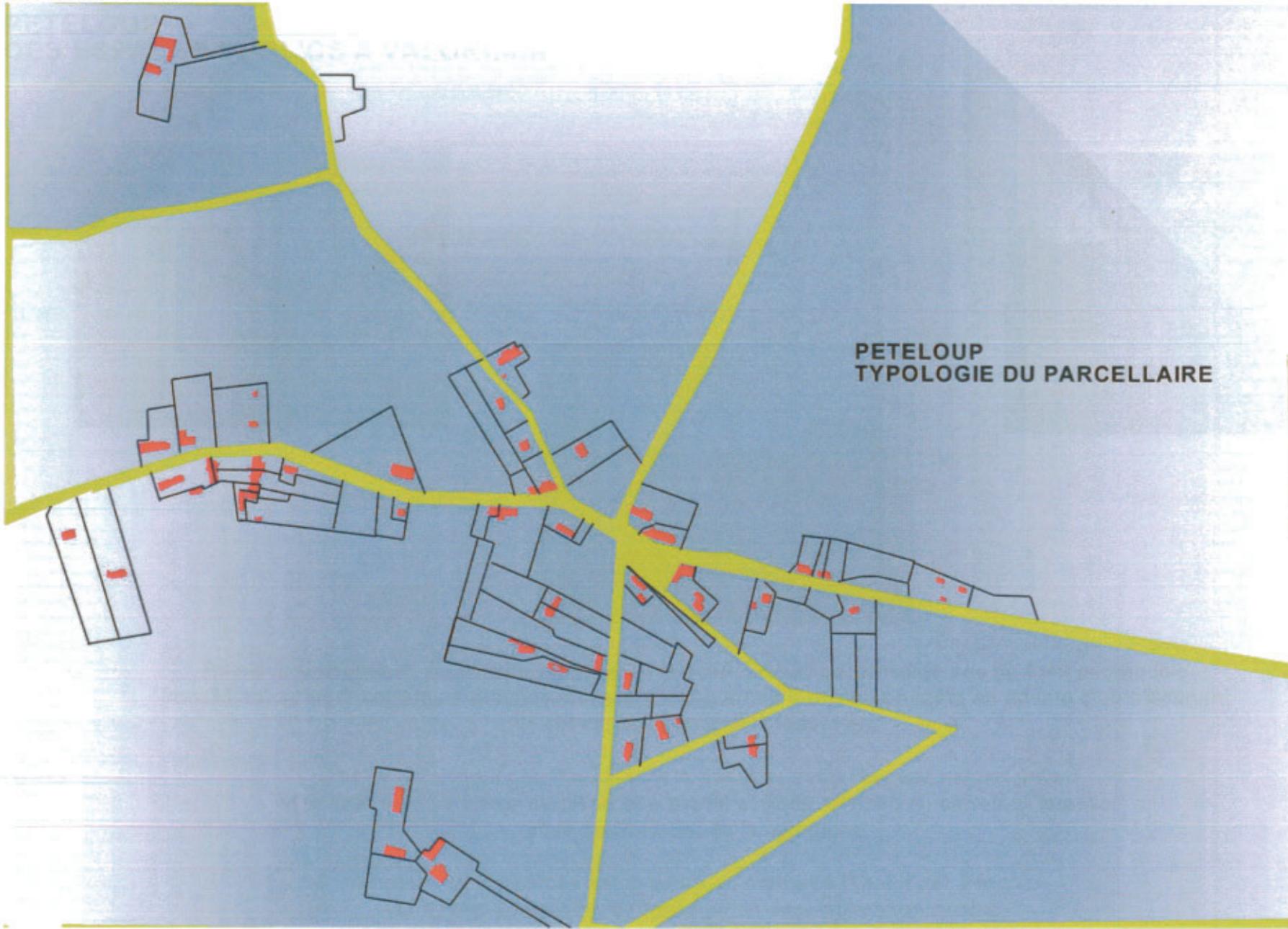


Placette au coeur
du hameau



Espace en long, situé au Sud de la rue principale : à caractériser

HAMEAUX : PETELOUP



**PETELOUP
TYPOLOGIE DU PARCELLAIRE**



20/09/2012

PETELOUP DES ESPACES PUBLICS A VALORISER



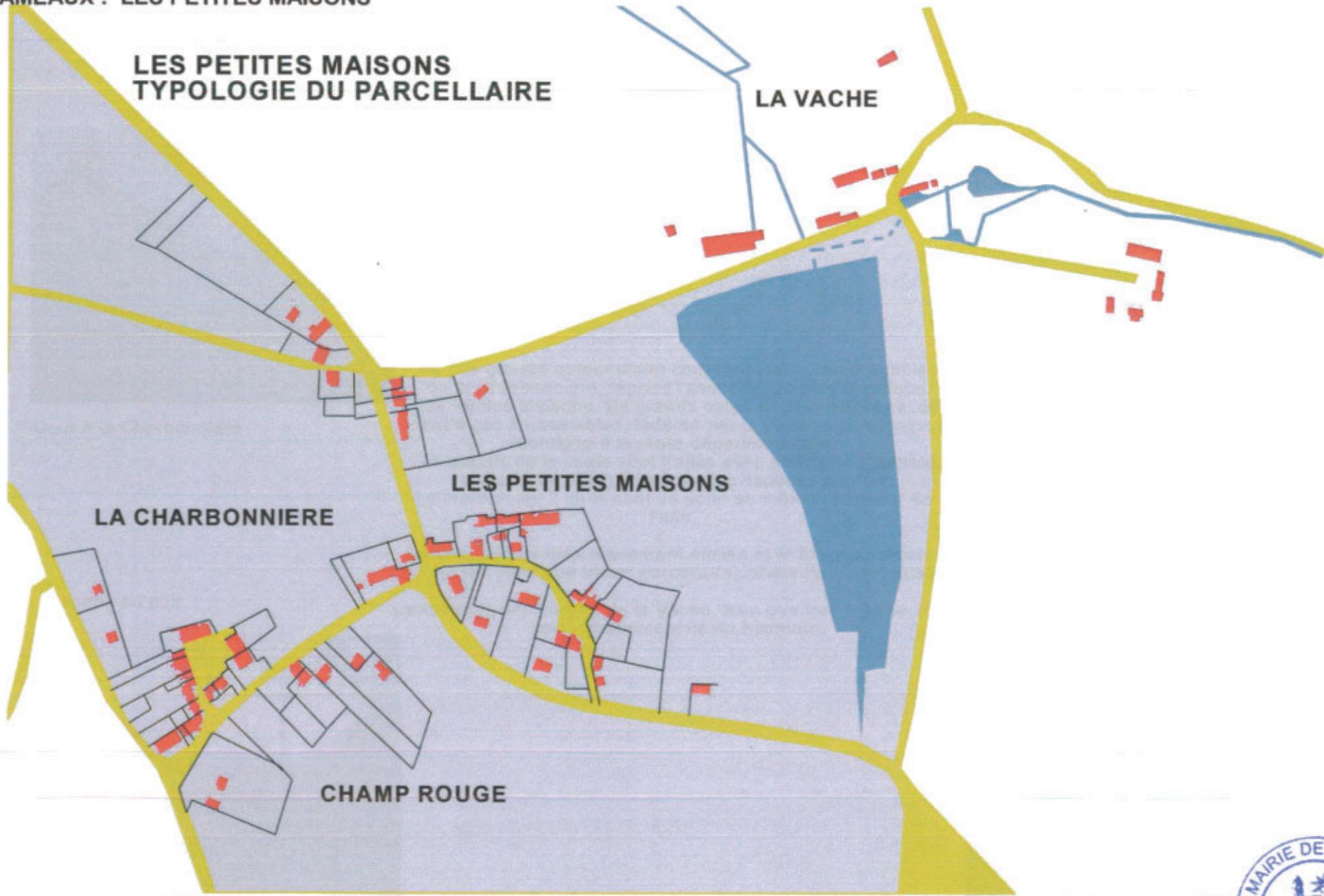
Pételoup présente un parcellaire irrégulier et relâché. Le bâti ne constitue pas de front perceptible. Installé autour de 2 carrefours proches marquant le départ de 6 routes, on reste en attente d'un traitement de cet espace public plus fédérateur.

C'est à cet endroit que l'on ressent le passage entre l'espace naturel ouvert et la forêt et le carrefour aurait pu être planté et traité en écho au carrefour forestier situé au Nord Est de la commune.

A noter que le hameau est ceinturé au nord et à l'Ouest par 3 fermes dont l'une (le Bois Dieu) constitue un ensemble remarquable.

HAMEAUX : LES PETITES MAISONS

LES PETITES MAISONS
TYPOLOGIE DU PARCELLAIRE



20/09/2012

RM

LES PETITES MAISONS BATI ET ESPACE PUBLIC



Cour à la Charbonnière

Au bâti groupé autour d'une cour (ensemble remarquable) de la Charbonnière, répond l'assemblage plus classique des Petites Maisons. De grands corps de ferme sont situés entre ces 2 ensembles, fédérés par la placette en triangle contigüe à la route départementale.

Les abords de la voirie sont traités avec simplicité (stabilisé, engazonnement), ainsi que les espaces publics.

La mare et les 2 puits sont un écho au thème récurrent de l'eau.



Corps de ferme

Le bâti est très majoritairement ancien et le bâti plus récente s'est inséré dans une trame parcellaire cohérente avec l'existant.

Placette au puit



L'ensemble des Forges de la Vache, bien que très proche, n'est pas visuellement lié au hameau.

Puit en bordure de l'espace public



II - Développement communal : prévisions et choix d'aménagement



20/09/2012

PREVISIONS ET OBJECTIFS

Contrairement à de nombreuses communes rurales de la Nièvre, RAVEAU a vu sa population augmenter jusqu'en 1999. Toutefois, au cours de la dernière décennie elle perd presque 10% de sa population, en partie en raison du manque de foncier disponible sur la commune.

Sa position géographique, proche de la Charité, rapidement reliée à Cosne sur Loire et Nevers par l'Autoroute A77, ainsi que son cadre de vie, la rendent attractive en particulier pour les jeunes actifs.

La municipalité a donc souhaité pouvoir assurer le renouvellement de sa population et maîtriser les urbanisations nouvelles en se dotant d'un document d'urbanisme complet.

Le diagnostic a mis en évidence les points suivants :

- nécessité de préserver le hameau des Bois de Raveau pour sa typologie et son architecture, pour la qualité de son implantation et de son paysage, et enfin pour sa situation au cœur de la ZNIEFF de type II dite « Forêt des Bertranges et de Prémery ».
- Nécessité de limiter au maximum les extensions urbaines à Pételoup en raison de la présence du périmètre protégé du captage de la Fontaine Rouge et de la ZNIEFF de type II à l'Est, de la position du hameau en lisière de la forêt et de son occupation « dispersée » qui lui confère un charme particulier,
- Possibilité d'extension au hameau des Petites Maisons bien desservi par les réseaux tout en limitant les sorties sur la RD 138 pour des raisons de sécurité et en prévoyant l'aménagement/sécurisation d'un carrefour existant (création de l'emplacement réservé n°4). L'extension prévue sera bien intégrée du point de vue paysager : non visible depuis la route et inscrite dans un maillage existant de haies bocagères.
- Nécessité de renforcer l'urbanisation du bourg qui avait dernièrement été délaissé au profit de Chazué et des Bertigneaux faute de réflexion concertée prenant en compte les contraintes particulières du site.
- Nécessité de restructurer le hameau de Chazué qui a beaucoup souffert ces 20 dernières années d'implantations et d'extensions anarchiques et très consommatrices d'espaces (et de réseaux). Sur ce point le règlement mis en place permettra sur le long terme de retrouver une homogénéité du bâti, la commune devant de son côté s'attacher à la mise en valeur des espaces publics.
- Le hameau des Bertigneaux, entouré par de grandes parcelles agricoles exploitées, ne peut être agrandi outre mesure.

Le projet de PLU prévoit en outre la protection d'éléments remarquables du paysage, tant bâtis que naturels.

De plus, à l'issue du diagnostic agricole, une attention particulière a été portée au devenir des sites et bâtiments d'exploitation de manière à permettre des extensions ainsi que des diversifications ou des reconversions.

Le projet de PLU prévoit également :

- d'ouvrir une zone 1AU de 0,65 hectares et une zone UD de 0,28 hectares à Chazué, loin de toute zone protégée, mais toutefois sous conditions car ces terrains sont situés dans le secteur des anciennes mines de fer dites CHASUE-CARCOT.
- de préserver les Bertigneaux.
- Les zones U représentent 71 hectares sur la totalité des 5 hameaux et du bourg dont l'essentiel est déjà bâti. Il reste au maximum 5 parcelles constructibles aux Bois de Raveau, 6 à Pételoup, 9 aux Petites Maisons, 7 au bourg et 10 pour Chazué/Les Bertigneaux.
- Les zones 1AU représentent un peu moins de 6 hectares ce qui, en tenant compte des orientations particulières d'aménagement et des configurations parcellaires, pourrait au maximum générer 3 parcelles à Chazué, 10 au Bourg et 8 aux Petites Maisons,

Soit un potentiel total de 58 parcelles essentiellement dédiées à l'habitation, représentant environ 145 habitants. Cela permettrait d'augmenter légèrement le nombre d'habitants sur les 10 prochaines années sans compromettre l'équilibre général de la commune. Cet accroissement serait en outre compatible avec le niveau d'équipement communal (réseaux, écoles, services,...).



CHOIX DE LA DENOMINATION ET DE LA DELIMITATION DES ZONES

ZONES UA : La zone UA correspond au centre ancien aussi bien au Bourg de Raveau qu'à Chazué. Dans cette zone, les constructions sont édifiées à l'alignement de la voie ou en léger retrait, en ordre continu demi-discontinu ou discontinu. Les constructions sont en général antérieures à 1940.

ZONES UB : Il s'agit d'une zone affectée essentiellement à l'habitat, aux services et aux petites activités sans nuisances. Elle correspond, pour l'essentiel, aux constructions postérieures à 1920, première extension du bourg.

ZONES UD : La zone UD correspond aux hameaux équipés d'un minimum de réseaux, et qui présentent une typologie particulière, tant du point de vue de l'implantation que de l'aspect extérieur des constructions, souvent de grande qualité (Le Bois de Raveau, Pételoup, Les Petites Maisons, Les Bertigneaux et une partie de Chazué). A Chazué, il existe un **secteur Udm** correspondant à la présence d'anciennes exploitations minières.

ZONES 1AU : Il s'agit de zones naturelles desservies, en lisière, par les réseaux et qui constituent les zones d'extension urbaine privilégiées de la commune pour les prochaines années.

Elles sont à vocation principale d'habitat et situées au bourg, à Chazué et aux Petites Maisons, la construction d'habitations et de services urbains peut être admise à condition qu'elle s'inscrive dans la perspective d'une urbanisation ordonnée de chaque zone et soit soucieuse de la meilleure utilisation des terrains.

L'urbanisation de ces zones se fera dans le respect des orientations d'aménagement.

A Chazué, il existe un **secteur 1AUm** correspondant à la présence d'anciennes exploitations minières.

ZONES A : Cette zone comprend l'ensemble des terrains qui font l'objet d'une protection particulière en raison de la valeur agricole des terres. Elle est strictement réservée aux activités agricoles et aux constructions absolument nécessaires à cet usage.

Dans cette zone, il est toutefois admis, pour certains bâtiments présentant un intérêt architectural ou patrimonial et identifiés au plan de zonage par une étoile, un changement de destination qui ne doit cependant pas compromettre le caractère agricole de la zone.

ZONES N : Cette zone comprend l'ensemble des terrains qui font l'objet d'une protection particulière en raison de l'existence de risques ou de nuisances et de la qualité des sites, des paysages et du boisement.

La zone **N proprement dite** est une zone naturelle à vocation forestière ou pastorale où, pour des raisons de qualité de site et de paysage, ou en raison de risques naturels, la construction est interdite.

La zone **N** comprend un **secteur Nt** qui correspond à 3 zones dédiées au tourisme : les Forges de la Vache, une partie des abords de l'étang du Pré de la Grille et la zone Est du Parc du château de Mouchy.

PROJETS TOURISTIQUES

Les Forges de la Vache:

Ce site est déjà bien aménagé d'un point de vue touristique puisqu'il regroupe sur un ancien site des Forges de la Chaussade (XVIII^e) des chambres d'hôtes, gîtes, des salles pouvant accueillir des séminaires, une boutique. Chaque année une saison culturelle est programmée. C'est donc en toute logique que l'ensemble du site et ses abords ont été classés en zone Nt.

Les abords de l'étang du Pré de la Grille :

Ce secteur, situé de l'autre côté de la route menant aux Forges de la Vache, appartient actuellement à un propriétaire privé. Ce dernier envisage la réalisation de 2 à 3 gîtes sur le thème de la pêche, en bordure de l'étang.

Zone Est du Parc du château de Mouchy :

Récemment racheté à la communauté de communes par des particuliers, ce secteur comprend une habitation récente sise au milieu d'une prairie et un grand bois au nord. Le tout est bordé au sud par le grand mur d'enceinte du château masquant le tout depuis l'espace public.

Les nouveaux propriétaires envisagent la création de quelques gîtes de pleine nature en lisière de clairière.

D'une manière générale, les projets que la commune souhaitent favoriser sont des structures relativement modestes, mais implantées dans des sites remarquables pouvant offrir aux visiteurs un cadre de pleine nature, à proximité de l'immense forêt des Bertranges.



LISTE DES ELEMENTS REMARQUABLES DU PAYSAGE

1		<p><u>Château de Mouchy :</u></p> <p>Ensemble bâti 19ème siècle, comprenant le logis principal (château), les dépendances les plus proches, les abords (par cet murs d'enceinte).</p>
2		<p><u>Lavoir au Bourg :</u></p> <p>Situé à l'entrée nord du Bourg, le long de la RN 151.</p>
3		<p><u>Ancienne limerie :</u></p> <p>Bâtiment étroit d'une longueur d'environ 55m de long, témoin d'une activité passée de limerie, et ses abords. Situé au cœur du bourg à proximité des anciennes Forges.</p>
4		<p><u>Anciens logements ouvriers :</u></p> <p>Situés de part et d'autre de la voie d'accès Est au Bourg. Liés aux activités de Forges, de limerie ou à l'exploitation des mines de charbon sur la commune. Leur typologie parcellaire et architecturale est bien reconnaissable et doit être conservée.</p>

LISTE DES ELEMENTS REMARQUABLES DU PAYSAGE

5		<p><u>Reste des anciennes Forges:</u></p> <p>Ces Forges vraisemblablement contemporaines des Forges de la Vache (18è) sont situées au centre bourg, le long du Ruisseau de la Fontaine des Vaquets.</p>
6		<p><u>La petite Forge :</u></p> <p>Ancienne Forge artisanale et ses abords, située au sud-est du Bourg.</p>
7		<p><u>Les Forges de la Vache :</u></p> <p>Forges Royales du 18è siècle. Ensemble remarquable, actuellement exploité sur le plan touristique (gites, chambres d'hôtes, réception pour événements,...). Situées au Nord des Petites Maisons, en lisière de forêt des Bertranges. Forges, manoir, dépendances.</p>
8		<p><u>Anciens logements ouvriers :</u></p> <p>Situés à la Charbonnière, au sud des Petites Maisons, cet ensemble de logements accolés est organisé de façon remarquable autour d'une placette desservie en « cul de sac ». Cette typologie parcellaire et urbaine est notamment à préserver.</p>

LISTE DES ELEMENTS REMARQUABLES DU PAYSAGE

9		<p><u>Ferme de Bois Dieu:</u></p> <p>Située à Pételoup. Logis, dépendances et abords à préserver.</p>
10		<p><u>Ancienne Ecole des Bois de Raveau :</u></p> <p>Témoignage de l'architecture institutionnelle fin 19è/début 20è siècle. La façade sud est notamment à préserver.</p>
11		<p><u>Ferme ancienne :</u></p> <p>Ferme datant du 18ème siècle comprenant logis mur d'enceinte et colombier.</p>
12		<p><u>Maison hexagonale, au bourg :</u></p> <p>Situé à l'orée d'une allée de marronniers la reliant au abords du Château de Mouchy (dont elle est vraisemblablement contemporaine), maison (gîte) de base hexagonale et ses abords à préserver.</p>

III - Conséquences de l'instauration du PLU sur l'environnement



2010312012

LE PLU ET L'ENVIRONNEMENT

Le territoire communal ne comporte aucun secteur classé NATURA 2000.

La commune est concernée par 3 ZNIEFF dont 1 de type II et 2 de type I.

Les ZNIEFF de type I sont situées au cœur de la forêt domaniale (voir page 7), éloignées de tout espace bâti ou à urbaniser.

La ZNIEFF de type II englobe en totalité les Bois de Raveau, et borde à l'Est : le bourg, les Petites Maisons et Pételoup.

Elle est de plus limitrophe avec la commune de La Charité sur Loire, elle-même concernée par 2 zones Natura 2000 aux abords de la Loire.

Le projet de PLU prévoit :

- de préserver le hameau des Bois de Raveau, et de limiter les extensions au hameau de Pételoup (dans ce hameau le respect du périmètre de captage entraîne de fait la non incursion de parcelles à bâtir dans la ZNIEFF),
- d'ouvrir une zone 1AU de 2,7 hectares au sud-est des Petites Maisons, soit hors de la ZNIEFF II
- d'ouvrir une zone 1AU de 2,5 hectares à l'Est du Bourg.

Sur ce point, il faut noter la volonté municipale de renforcer en priorité le bourg. Cette nouvelle zone 1AU se trouve en partie sur la ZNIEFF de type II. Toutefois, étant donné les contraintes physiques particulières au Bourg de Raveau (voir pages diagnostic : zones humides, anciennes mines,...) il n'y a pas d'autres alternatives pour étendre le bourg que cette implantation à l'Est.

Pour en limiter l'impact sur l'environnement, les constructions de ce secteur -essentiellement dédié à l'habitation- seront raccordées au réseau collectif d'évacuation des eaux usées. D'un point de vue paysager le règlement et les orientations d'aménagement prévoient de larges espaces à planter qui permettront de réduire la densité des constructions dans la zone.

Des clôtures doublées de haies bocagères ceindront les parcelles. Ces dernières permettront notamment de préserver l'habitat d'une petite faune et d'auxiliaires. Il n'y a pas de tourbières dans ce secteur.

Le projet de PLU prévoit également :

- d'ouvrir une zone 1AU de 0,65 hectares à Chazué soit très loin des espaces protégés. Cette zone étant située dans le secteur des anciennes mines de fer dites de CHASUE-CARCOT, des dispositions particulières sont exigées visant à la reconnaissance préalable de la solidité des sols.

Conclusion :

La mise en œuvre du présent document d'urbanisme ne devrait pas entraîner d'impact notable sur l'environnement. La zone 1AU située à l'Est du bourg pourrait tout au plus légèrement repousser l'occupation de la plaine par les grands mammifères sylvestres (cerfs, chevreuils, sanglier,...) mais l'habitat constitué par l'immense ensemble de la forêt des Bertranges et la forêt de Prémery leur garantit un habitat préservé et pérenne.

